

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2013	PCDR classique	Créer une maison de village à Bailleul	546.507,22€	18/05/2019

Etat du patrimoine :	
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous	
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente	
Montant de la vente	
Modalités de réaffectation du montant de la vente	

Le bien est-il loué ?		Oui
Si le patrimoine est loué¹ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.		
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)		
Recettes et charges		
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel
	Type	Montant annuel
	Type	Montant annuel
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel
	Type	Montant annuel
	Type	Montant annuel
Bénéfices² = recettes moins charges		Montant annuel

¹ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

² En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

Réaffectation des bénéfices	
-----------------------------	--

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ³	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	



³ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁴	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ⁵
2011	2011	25/03/2019 (06/03/2023)	2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ⁶	06/03/2023	Nombre de présents	9 présents + 3 excusés
	27/04/2023		6 présents + 7 excusés
Réflexion sur l'opération de développement rural			
	Deux réunions de CLDR ont été organisées en 2023. La première réunion a été consacrée à l'approbation du rapport annuel de l'année 2022, l'état d'avancement des projets du PCDR, du budget participatif et la fin de validité du PCDR. La seconde réunion a été consacrée à la présentation de l'esquisse du Site du Patronage de Néchin par l'auteur de projet. Il n'y a pas eu d'autre réunion de CLDR. En effet, deux projets auraient pu être suivis par la CLDR mais ont dû être abandonnés/mis en stand by : le cœur d'Evregnies sollicité en 2022 mais non retenu en convention DR et la maison de l'entité dont la convention-réalisation n'a pas été obtenue avant la fin de validité du PCDR.		
Propositions de projets à entreprendre			
Numéro fiche-projet	Fin de validité PCDR		
Intitulé du projet			

⁴ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

⁵ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

⁶ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

Priorité du projet	
Calendrier d'exécution	



Fondation Rurale
de Wallonie

ODR d'Estaimpuis

CLDR du 06 mars 2023

Liste des présences ci-annexés.

1. Introduction

François Deconninck introduit la réunion en remerciant les membres présents et en rappelant l'ordre du jour de la réunion. Il passe ensuite la parole à la FRW.

2. Approbation du PV de la CLDR du 20 avril 2022

Le PV est approuvé par la CLDR.

3. Rapport annuel 2022

3.1. Activités de la CLDR

La CLDR s'est réunie à deux reprises en 2022, le 22 février 2022 et le 20 avril 2022. Lors de ces réunions les sujets évoqués ont été : présentation du rapport annuel 2021, présentation de l'avant-projet des ateliers ruraux d'Estaimbourg (fiche-projet 35), présentation et sélection des candidatures au budget participatif.

3.2. Composition de la CLDR

Au 31/12/2022, la CLDR se composait de 44 membres dont 10 élus du Conseil Communal et de 34 citoyens.

La CLDR prend acte de la démission de Desjardin Laurent.

3.3. Avancement des projets en 2022

A. Projets négociés en développement rural

Deux projets sont réalisés : la fiche-projet 24 "Créer une maison de Village à Bailleul" et la fiche-projet 10 "Mettre en œuvre une opération Portes et cœur du village de Néchin".

Numéro de fiche-projet	Avancement 2022
38. Créer des logements pour personnes âgées	L'adjudication a été réalisée le 07 février 2022 et la convention-réalisation obtenue le 26 juillet. <i>Prochaine étape : notification, par la ministre à la commune, d'autorisation de débiter les travaux.</i>



22. Maison de l'entité	Permis d'urbanisme introduit, mais revenu avec un avis négatif. La commune a déposé un recours qui a été défendu le 05 décembre 2022 auprès de la commission, laquelle a remis un avis favorable. Le Ministre Borsus a ensuite remis un avis négatif concernant la forme de dépôt du permis. La commune a donc décidé de déposer un nouveau permis en 2023 selon les modalités requises par le Ministre. <i>Remarques de la CLDR</i> Des membres de la CLDR regrettent ce projet et l'estiment en inéquation avec les besoins actuels dans la commune. De même, un membre regrette le fait que le projet se tienne sur une terre agricole. Il est demandé si une consultation citoyenne supplémentaire est à nouveau envisageable, afin de juger de la nécessité du projet. La FRW répond qu'au vu des délais, mettre en place une nouvelle consultation sera difficile car le PCDR prend fin au mois de juin 2023, laissant à la commune peu de temps pour introduire son permis et obtenir la convention-réalisation nécessaire. Concernant les besoins en termes de salles, la location constante du chapiteau communal et l'occupation continue des salles de la commune confirment le besoin de salles. Un membre de la CLDR félicite le caractère isolé du projet qui ne créera pas de nuisances pour les riverains (mobilité, bruits, etc.). Un membre regrette la déperdition du caractère rural avec la prolifération des nouvelles constructions. La FRW indique que le but de la Maison de l'Entité est de permettre des regroupements citoyens et la création d'activités, lesquels stimulent la convivialité et accentuent l'attractivité de la commune, deux facteurs qui permettent de stimuler et développer la ruralité. <i>Prochaine étape : Demande de convention-réalisation.</i>
35. Créer un atelier rural	En 2022, l'auteur de projet a présenté son avant-projet à la CLDR. Un avis a été remis par celle-ci et l'avant-projet adapté selon les remarques puis présenté en réunion de coordination avec la Région Wallonne le 08 juin 2022. <i>Remarques de la CLDR</i> Un membre regrette le faible nombre de places de parking. Il est rappelé que le but d'un atelier rural n'est pas d'accueillir de grosses structures avec beaucoup d'employés, mais de permettre à des indépendants de se lancer. <i>Prochaine étape : projet définitif et demande de convention-réalisation.</i>
18. 23. 36. Site du patronage	En 2022, la Commune a répondu à l'appel à projet "Tiers-Lieux Ruraux" en y inscrivant le site du patronage, cependant le projet n'a pas été retenu. Il repasse donc dans le suivi normal des conventions.

	<i>Prochaine étape : réception de la convention-exécution par la ministre.</i>
09. Mettre en place une opération porte et cœur d'Evregnies	A la suite du travail de la CLDR en 2021 pour actualiser la fiche-projet, une réunion de négociation pour l'obtention d'une convention-exécution s'est tenue le 08 juin 2022. A la suite de cette réunion, un projet de convention-exécution a été envoyée à la ministre pour signature. <i>Remarques de la CLDR</i> La CLDR regrette qu'il n'y ait pas eu de mise en commun des groupes de travail pour l'actualisation de la fiche et que celle-ci n'est pas été transmise aux membres pour en consulter le contenu. La FRW transmettra à la CLDR la fiche-projet actualisée.

B. Projets en cours hors développement rural

12. Réaliser un réseau de liaisons utiles	L'identification du réseau est terminée, le balisage est en attente.
09. Mettre en œuvre une opération Portes et Cœur du village de Saint-Léger	Le projet initialement prévu pour être négocié en 2023 (rapport annuel 2021) a pu être activé grâce à l'appel à projet "Cœur de Village". La notification des résultats a été connue en décembre 2022. <i>Remarques de la CLDR</i> Un membre regrette qu'une fontaine soit à nouveau prévue dans le cadre de ce projet. Un autre indique que sans doute le projet reverra à la baisse le nombre de places de parking. La FRW indique qu'aucune esquisse n'est projetée en séance et qu'une réunion publique se tiendra prochainement pour présenter le projet lequel s'imbrique avec d'autres plans d'investissements de la commune. <i>Prochaine étape : Consultation citoyenne</i>

3.4. Programmation du PCDR

Etant donné la fin de mise en œuvre du PCDR et l'attente de la convention-exécution concernant le cœur d'Evregnies. La Fiche-Projet 09 "mettre en place une opération Portes et Cœur d'Evregnies" est laissée comme projet à activer en 2023.

3.5. Approbation du rapport annuel 2022

Le rapport annuel est approuvé par la CLDR.

4. Etat d'avancement des projets

35. Atelier rural	Le projet définitif a été réalisé, la réception du permis d'urbanisme devrait arriver prochainement. <i>Prochaine étape : sollicitation d'une convention-réalisation</i>
--------------------------	--

18. 23. 36. Site du patronage	La convention-exécution a été approuvée par le gouvernement wallon du 23 février 2023. L'auteur de projet désigné est Grégory Vanasten. <i>Prochaine étape : réalisation de l'avant-projet et présentation en CLDR.</i>
35. Maison de l'entité	Le permis unique a été déposé par la commune. <i>Prochaine étape : réception du permis et sollicitation de la convention-réalisation.</i>

5. Budget Participatif : évolution

Suite à une erreur dans le traitement du dossier rendu, la Commune n'a été notifiée pour l'octroi d'un subside qu'en novembre 2022. Heureusement, le délai pour la mise en œuvre des projets est de deux ans, laissant à la commune jusqu'en novembre 2024 pour réaliser les projets retenus dans ce cadre.

5.1. Création d'un potager collectif à la Maison de Jeunes

La dalle de béton pour le chalet devrait être réalisée prochainement et le chalet y sera installé. Un membre de la CLDR soulève qu'il avait été conseillé par la CLDR d'installer le chalet sur pilotis pour éviter d'imperméabiliser le sol. La question de la durabilité de ce dispositif est mise en question. Pour le service travaux de la commune, il serait plus simple et plus durable de réaliser une dalle béton.

5.2. Aménagement d'une friche communale à Bailleul

La commune n'ayant pas la main d'œuvre pour réaliser le projet et le coût étant sous-estimé, le projet nécessite une mise à jour. Une entreprise pourrait être sollicitée selon les crédits restants dans le cadre du Budget Participatif, la commune ayant prévu un budget de 20.000€ et dont seul 14.526,52€ sont sollicités par les projets. Néanmoins, le prix exact de l'ensemble des projets déterminera le montant restant à allouer pour la concrétisation du projet.

5.3. Aménagement du jardin collectif de Néchin

Une demande de prix pour l'achat de la serre a été réalisée. Les offres parviendront prochainement.

6. Fin de validité du PCDR



Actif depuis le 06 juin 2013, la validité du PCDR prendra fin le 06 juin 2023.

A l'heure actuelle, le PCDR d'Estaimpuis c'est 7 projets négociés en développement rural dont 2 réalisés et 5 en cours. 2 fiches-projets retenues dans le cadre d'un appel à projet dont une réalisée et une en cours. 4 fiches-projets réalisées sur fonds-propres communaux

et 20 projets en cours. Au total, ce sont près de 40 fiches-projets qui ont été activées sur les 48 fiches-projets que contenaient le PCDR.

Remarques de la CLDR

Un membre indique qu'il est difficile pour la CLDR de savoir si oui ou non les avis émis en séance ont un impact sur les projets présentés. Il est proposé qu'un meilleur retour soit effectué auprès des membres de la CLDR.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie
Robin PENAY
Romain Vinche



Fondation Rurale
de Wallonie

ODR d'Estaimpuis

CLDR du 27 avril 2023

Liste des présences voir annexe

1. Introduction

François Deconinck remercie les membres pour leur présence et rappelle le point du jour principal de la réunion, à savoir la présentation de l'avant-projet pour le Site du Patronage.

2. Approbation du compte-rendu de CLDR du 06 mars 2023

Le compte-rendu est approuvé.

3. Site du patronage de Néchin – Présentation de l'avant-projet

Grégory Vanasten, auteur de projet désigné par la commune, présente son avant-projet pour le site du patronage. Le projet présenté se compose de deux parties : une partie dédiée à un espace de type parc public, lequel sera accessible par le sentier longeant le site et une seconde partie composée d'une halle couverte dans l'ancienne salle Saint-Amand et de la création d'un nouveau volume (de 10x35m) afin d'accueillir une maison rurale dans laquelle les espaces seront polyvalents. Cette seconde partie sera également accompagnée d'un parking végétalisé et l'ancien logement sera reconvertie en une conciergerie.

L'auteur explique que la reconversion de la salle Saint-Amand en une halle couverte sera moins coûteuse pour la commune qu'une restauration en salle polyvalente. De plus, la mise à disposition d'une salle de ce type permettra d'intégrer de nouvelles activités. En face de la halle couverte, le nouveau bâtiment se veut un volume polyvalent permettant d'obtenir trois types de salles : petite, moyenne, grandes ou d'en obtenir qu'une seule. Une mezzanine sera également créée pour permettre à la commune de stocker du mobilier.

Questions et remarques de la CLDR

Les trois salles du bâtiment créés fonctionnent-elles ensembles ?

Il est prévu un système afin de garantir la plus grande polyvalence possible des espaces créés. Ainsi, les salles peuvent être séparées pour accueillir plusieurs animations en même temps où s'ouvrir pour obtenir de plus grands volumes. Afin de garantir un accès au sanitaire et aux différents espaces créés, un couloir sera réservé. De même, il est envisagé la possibilité d'ouvrir la salle sur le jardin afin de permettre une location avec accès uniquement depuis le parc public.

Est-ce que la partie publique sera ouverte tout le temps ?



Le projet prévoit une séparation entre le jardin public et les espaces construits. Quant à l'accessibilité à l'espace public, il pourrait être sécurisée par une grille ouverte à des horaires précis.

Est-ce que la halle couverte sera dotée de sanitaires ?

Non.

Il serait intéressant de permettre l'accès aux sanitaires pour la halle couverte car celle-ci pourrait accueillir des activités sans nécessairement avoir recours à la location de la grande salle. En séance, il est évoqué deux options : soit un accès via la petite salle de réunion, soit un changement de position des sanitaires pour les rendre accessibles depuis la cour entre la halle couverte et la maison rurale.

Entre la salle Saint-Amand et la maison rurale, un espace est couvert par une toile. Est-elle démontable ?

Oui.

Est-ce qu'une camionnette pourra facilement avoir accès aux abords de la halle couverte pour permettre de décharger ses produits ?

Oui. Le projet prévoit également d'élargir l'accès principal aux sites afin de faciliter la circulation. De même, une camionnette pourra aisément se rapprocher de la maison rurale/halle couverte pour décharger les produits et ensuite se garer sur le parking.

La CLDR valide l'avant-projet moyennant les remarques émises ci-dessus. Elle salue la modularité des espaces, le caractère complémentaire des espaces créés et la réponse aux besoins des associations locales.

4. Divers

- Concernant la Fiche-projet 09 "Cœur d'Evregnies", un membre regrette le périmètre restreint des interventions ainsi que la problématique du parking sur cette place, certaines habitations ne disposant que de la place pour se garer. La FRW rappelle que le projet n'est qu'actuellement qu'au stade "note d'intentions", laquelle s'est basée sur le travail en sous-groupe réalisé le 15 novembre 2021. Une convention-exécution a été sollicitée pour le projet. Si celle-ci est accordée, un auteur de projet devra être désigné et celui-ci devra réfléchir aux aménagements à réaliser. La fiche-projet actualisée sera transmise aux membres de la CLDR.
- La fin d'éligibilité du PCDR est datée au 06 juin 2023. Cela signifie qu'après cette date la commune ne pourra plus déposer de nouveaux projets issus de son PCDR pour obtenir des subsides. Par contre, les projets déjà en cours seront toujours suivis. L'accompagnement de la commune par la FRW sera toujours effectif tant que des projets du PCDR seront actifs.
- Concernant la demande de permis de la maison de l'entité, le permis d'environnement est revenu refusé. Les corrections à apporter n'étant pas majeures, il sera resoumis très prochainement.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie
Robin PENAY
Agent de développement